

## LIVRET D'ACCUEIL DES ÉLÈVES DE C.P.

Rentrée 2020-2021



Une photo de la cour de l'école prise le jour de la fête de fin d'année

L'entrée dans une nouvelle école est un tournant dans la vie des enfants, en particulier quand il s'agit de l'entrée au cours préparatoire.

Pour vous aider à aborder ce changement avec votre enfant, la LIPE, association indépendante de parents d'élèves, présente à l'école Anatole France, a souhaité vous remettre ce livret.

A noter que les indications d'horaires qui y sont portés sont susceptibles d'évoluer dans le contexte de la crise sanitaire actuelle  
(ce sont les horaires qui prévalaient avant la crise)



## PRESENTATION DE L'ÉCOLE

### Les coordonnées de l'école

Adresse : 70 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie  
Téléphones : 01.71.05.78.27 ou 01.71.05.78.29  
Mel : anatolefrance@ecoles.ville-courbevoie.fr  
Blog : <http://blog.crdp-versailles.fr/classesafrancecourbevoie>

### La Direction

Madame Marie **BOURQUARD** dirige l'école depuis la rentrée 2010.

La Directrice est déchargée de classe à temps complet, afin de coordonner l'ensemble des tâches de direction de l'école : rapports avec la mairie, coordination scolaire, animation pédagogique avec les enseignants, relations avec les familles.

### L'Enseignement

Le nombre d'élèves pour la rentrée 2020 sera d'environ **350**.

L'ensemble des enseignants est à temps plein, il y a 13 enseignants en poste.

### Les Locaux

L'école Anatole France comprend trois niveaux.

Au rez-de-chaussée, se trouvent les réfectoires, préau, bureau de direction, cour, toilettes...

Dans les étages sont réparties les salles de classe, **les classes de CP et CE1 se trouvent toutes au 1<sup>er</sup> étage.**

Un autre bâtiment, ouvert en 2009, offre des salles communes aux deux écoles Logie et Anatole France, ainsi que des salles exclusivement dédiées à Anatole France : une salle informatique, une salle de sports, une infirmerie, une bibliothèque, une salle d'arts plastiques.

Un auvent devant le réfectoire protège les enfants en cas de faible pluie.

La cour comprend un jardin potager qui est partagé avec l'école Logie.

## Le Personnel

En dehors des heures d'enseignement, votre enfant est accompagné tout au long de sa journée par différents intervenants :

- La gardienne, **Ghislaine**, qui accueille les enfants et veille sur eux à la sortie.
- Le personnel de service en charge de l'entretien des locaux et de tous les sujets liés à l'hygiène et à l'alimentation dans l'école.
- La bibliothécaire, **Sylvie Faivre** qui accompagne les enseignants et les élèves lors de leur projet autour du livre et propose des activités dans le cadre des NAP du vendredi
- Les animateurs VAL, dirigés par **Hélène Obino**, qui coordonnent les activités pendant la pause méridienne, le mercredi après-midi et sur le temps NAP du vendredi après-midi. Ils sont présents le matin de 8h à 8h20, l'après-midi de 16h30 à 18h45 le lundi, le mardi et le jeudi, et le mercredi et le vendredi à partir de 11h30.

## FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

### Le jour de la rentrée

La rentrée scolaire de tous les enfants est prévue **le mardi 1 septembre**. L'heure d'accueil des CP se fera **exceptionnellement ce jour-là à 9h00**. Le lendemain, les enfants commenceront comme tous les autres à 8h30.

### Les horaires

**L'école ouvre ses portes à 8h et les referme à 18h45.**

Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20, s'ils sont inscrits à la garderie du matin, **l'inscription est gratuite mais obligatoire**. Les enfants sont alors pris en charge par les animateurs. Si votre enfant ne fréquente pas la garderie du matin, vous pouvez le déposer entre 8h20 et 8h30 à l'école. A 8h30, la sonnerie retentit et les portes ferment !

Être à l'heure est important pour votre enfant et pour l'école

Les sorties possibles tout au long de l'année, sont :

- Pour le lundi, mardi et jeudi :
  - à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la **cantine** avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30,
  - à 16h30 après la **classe**,
  - entre 18h et 18h45 pendant la **garderie du soir**.

- Pour le mercredi :
  - si votre enfant ne fréquente pas **le centre de loisirs** : sortie à partir de 11h30. Une garderie est assurée entre 11h30 et 12h30. Vous pouvez venir le chercher à tout moment pendant cette heure mais à 12h30 au plus tard,
  - si votre enfant fréquente le centre de loisirs, il est pris en charge à partir de 11h30 par les animateurs, prend son déjeuner à la cantine et participe ensuite aux activités du centre de loisirs. Vous pouvez alors venir le chercher à partir de 17h et jusqu'à 18h45.
- Pour le vendredi :
  - à 11h30 après la **classe**,
  - à 13h30 après la **cantine**,
  - à partir de 16h30 après les **NAP**
  - entre 16h30 et 18h45 sur le temps **garderie**

## Le cahier de correspondance / liaison

Il est distribué à chaque enfant le jour de la rentrée : il assure le lien indispensable et quotidien entre les enseignants et les familles, et réciproquement. Il restera en permanence dans le cartable de votre enfant.

Vous pouvez y inscrire les messages à destination de l'enseignant, et vous devez signer chaque mot qui y est inscrit par l'enseignant, pour attester de sa lecture. Nous vous encourageons à le consulter quotidiennement.

## Le règlement intérieur

Il sera remis à votre enfant en début d'année, dans le cahier de correspondance. Vous devrez le lire et le signer. Lisez-le avec votre enfant, les règles de jeu dans la cour notamment l'aideront à comprendre et appréhender son quotidien.

Les enseignants fixent également des règles de vie en classe, et demandent parfois à l'enfant de prendre connaissance d'une charte propre à sa classe.

### Les objets interdits ou déconseillés

- Les objets contondants ou tranchants,
- Les briquets ou allumettes,
- Les téléphones mobiles ,
- Les bonbons, également interdits sauf pour les fêtes et, dans ce cas, distribués par les enseignants,
- L'argent, en dehors des sommes demandées par l'école,
- Les bijoux et les écharpes, fortement déconseillés pour raison de sécurité,
- Les susceptibles d'être détournés de leur usage récréatif, seront confisqués le cas échéant

## La coopérative

La coopérative permet de financer différentes activités ou du matériel qui, sans cette participation familiale, ne pourraient avoir lieu ou être acquis : matériel pour la classe ou la cour, sorties (cinéma, spectacles), kermesse ... L'argent disponible est affecté à des jeux de cour, des spectacles, des achats de livres...

Les comptes sont tenus par deux enseignants bénévoles, et contrôlés par les représentants de parents d'élèves.

Des appels auront lieu dans l'année, la cotisation est facultative. Les sommes versées par les parents restent affectées à la classe de leur enfant.

## L'aide aux élèves en difficulté (APC – Activités Pédagogiques Complémentaires)

Bon nombre de difficultés peuvent trouver leur solution au sein de la classe ou du cycle. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'enseignant, ou avec la directrice, si vous estimez que votre enfant rencontre des difficultés.

Des cours de soutien scolaire sont mis en place. Les parents devront donner leur accord pour que leur enfant y participe. Ils auront lieu d'octobre à mai. Le détail de l'organisation hebdomadaire de ce soutien répondant aux directives de l'Inspection académique sera communiqué par la direction à la rentrée.

Il peut arriver que l'intervention de personnels spécialisés se justifie. Il est alors fait appel au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) qui peut proposer une aide rééducative spécialisée, en coopération avec les enseignants, qui a lieu soit dans la classe soit hors de classe, ou une aide psychologique. La psychologue scolaire Mme ODY-BRU peut vous recevoir avec votre enfant au sein de l'école quelques jours par semaine – Tel : 01 71 05 78 31.

## Le Blog de l'école Anatole France

Un blog dédié à l'école Anatole France a récemment été créé <http://blog.crdp-versailles.fr/classesafrancecourbevoie>. Ce blog est alimenté régulièrement par les enseignants qui le souhaitent. Une charte de fonctionnement vous sera remise à signer par vous et votre enfant. Le mot de passe vous sera communiqué également en début d'année scolaire.

## La cantine

La participation financière des familles est établie à partir du quotient familial calculé en 2020 sur la base de votre avis d'imposition 2019, que vous avez communiqué à la mairie.

## Repas réguliers

Si votre enfant est inscrit en cantine régulière et que vous ne souhaitez pas qu'il déjeune un midi, vous devez inscrire un mot dans son cahier de correspondance pour en avertir l'enseignant.

## Repas occasionnels

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune ponctuellement à l'école, cela est possible. Il faut alors l'inscrire en occasionnel selon les modalités indiquées sur le site Courbevoie chez moi.

## Menus

Les repas sont livrés chaque jour à l'école par un prestataire. Ils sont réchauffés sur place par le personnel de cantine.

Les menus sont consultables sur le site Internet de la Ville de Courbevoie, sur l'application « bon'app » et sur l'application « Ville de Courbevoie ».

La LIPE veille tout au long de l'année à l'équilibre gustatif et à la qualité du repas des enfants en participant aux commissions cantine qui établissent les menus. Des visites cantine (déjeuner et goûter) sont également effectuées ponctuellement, et ce point est très régulièrement abordé en conseil d'école, et avec les élus municipaux en rendez-vous.

Si votre enfant doit respecter un régime spécifique, un PAI peut-être établi en lien avec les services du VAL. Vous pouvez-vous rapprocher de la mairie à cet effet.

## Les fournitures Scolaires

Une liste type sera affichée début juillet sur la porte de l'école. Elle pourra être complétée si nécessaire à la rentrée à la demande des enseignants. Limiter vos achats à la liste affichée. A la rentrée, les enseignants pourront compléter cette liste de fournitures en fonction de leurs propres besoins.

La LIPE vous permet via un partenariat avec le site internet Rentrée Discount de commander très facilement vos fournitures de rentrée (sélectionner le code établissement que nous vous communiquerons et le niveau de classe -> votre panier est pré-rempli et prêt à être validé).

(Code promo 20RA1X6 valable sur <https://www.rentreediscount.com/> jusqu'au 15/09/2020)

## Le sport, les sorties et les classes transplantées

Le **sport** fait partie des apprentissages obligatoires dans la scolarité de votre enfant. En fonction du projet de l'enseignant, plusieurs activités sportives peuvent être proposées en CP :

- **La piscine** : obligatoire,
- **Le sport encadré** : la mairie propose des sports (tennis de table, football, GRS, patinoire, escrime, etc.) aux enseignants. Ces activités sportives sont généralement proposées entre 6 et 8 séances et sont encadrées par les animateurs sportifs de Courbevoie.

Les classes effectuent des **sorties** au cinéma, au théâtre, au musée Roybet Fould, à la bibliothèque... Quelles que soient les sorties, les enseignants ont besoin de parents pour les accompagner et assurer la sécurité des enfants. Un mot vous prévient dans le cahier de correspondance. N'oubliez pas de vous inscrire, les sorties sont annulées à défaut d'accompagnateur. Merci donc à ceux qui par leur disponibilité et leur bonne volonté, permettent aux enseignants et aux enfants de faire ces sorties.

Les enseignants volontaires effectuent, à leur choix, des demandes de **classes transplantées**. A titre indicatif, 4 séjours ont eu lieu sur l'année scolaire 2018-2019, la mairie en assurant les moyens (locaux, cars, animateurs). Elles ont lieu sur des sites différents selon les thèmes et contenus pédagogiques retenus par les enseignants : Megève (ski / escalade..), Ile de Ré, etc.

## Réunion de rentrée CP

Chaque année, une réunion d'information par classe est organisée à la rentrée par l'enseignant de votre enfant. Cette réunion se déroulera **le jeudi 3 Septembre 2020 à 17h30** (à confirmer via le carnet de correspondance et susceptible de changement cf. évolutions des conditions sanitaires).

Ainsi, vous aurez l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant de votre enfant, de découvrir sa classe mais aussi de connaître le programme de l'année.

## LE QUOTIDIEN SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

### Sur une journée

- **Entrée du matin échelonnée entre 8h et 8h30.**  
De 8h00 à 8h20, c'est la garderie du matin. Celle-ci est gratuite mais votre enfant doit impérativement être préalablement inscrit sur le site Courbevoie chez moi.  
Les portes ferment à 8h30, veillez à ne pas déposer votre enfant en retard, l'arrivée en retard dans sa classe est souvent mal vécue !  
Pensez à bien lui préciser le matin son activité de la journée (cantine, étude, garderie, NAP, etc.). Pensez à effectuer les inscriptions et réservations nécessaires aux activités sur Courbevoie chez moi.
- **Récréations : matin et après-midi**  
Les jeux pratiqués en récréation sont soumis au règlement intérieur.  
En cas de pluie, les enfants restent sous le préau. Un espace lecture y est accessible avec une boîte à livres en libre service « Boitatole » alimenté par les parents.
- **Pause déjeuner : de 11h30 à 13h30.**  
Les CP qui déjeunent à la cantine mangent en premier et sont aidés par les animateurs pour prendre leur repas (découpe, dépose des plateaux...). Un roulement est prévu pour les autres classes.  
Les enfants qui déjeunent à domicile peuvent revenir entre 13h20 et 13h30.

Des ateliers animés par le VAL sont également proposés durant la pause méridienne : bibliothèque, danse, football dans la cour, dessins, origami, bracelets, jeux de sociétés, etc. Ces animations peuvent changer d'une année sur l'autre.

- **Sorties : 16h30 (lundi, mardi, jeudi)**

A l'heure de la sortie de 16h30, des sorties s'effectuent par l'une des deux portes de l'école. Ces portes de sorties seront les mêmes tout au long de l'année.

Il est rappelé que le plan Vigipirate est toujours actif et que l'autorisation de franchir la porte doit être demandée pour toute personne autre que les élèves. De même, les élèves qui sont rentrés dans l'école n'en ressortent pas.

- **L'étude : de 17h à 18h (lundi, mardi et jeudi)**

L'inscription de votre enfant à l'étude se fait auprès de la Ville. L'étude est assurée par les enseignants volontaires.

Les enfants qui restent à l'étude, goûtent de 16h30 à 17h, puis rentrent en étude de 17h à 18h.

**Il n'est pas possible de venir récupérer votre enfant avant 18h lorsqu'il est inscrit à l'étude.**

Le goûter est obligatoirement fourni par la mairie. Le menu goûter sera consultable de la même manière que le menu cantine.

- **La garderie du soir : de 18h à 18h45.** Cette garderie n'est ouverte qu'aux enfants qui seront restés préalablement à l'étude dirigée, de 17h à 18h, ou aux enfants pratiquant une activité post-scolaire dans l'école sur ce même horaire.

## Le mercredi

Il y a cours de 8h30 à 11h30.

Si votre enfant ne fréquente pas le centre de loisirs le mercredi après-midi, vous pouvez venir le récupérer à partir de 11h30. Il pourra être accueilli en garderie de 11h30 à 12h30. Vous pouvez alors venir le chercher à tout moment jusqu'à 12h30 au plus tard.

Si votre enfant fréquente le centre de loisirs, il est pris en charge à partir de 11h30 par les animateurs, prend son déjeuner à la cantine et participe ensuite aux activités du centre de loisirs.

La réforme des rythmes scolaires avec le mercredi matin travaillé est appliquée à Courbevoie depuis septembre 2014

Une nouvelle organisation est en place depuis la rentrée 2015 :

⇒ Lundi, mardi et jeudi : Ecole toute la journée

⇒ Mercredi et vendredi : Ecole le matin

Les NAP sont regroupés sur l'après-midi du vendredi.

## Le vendredi

Il y a cours de 8h30 à 11h30.

Plusieurs organisations sont ensuite proposées :

- Sortie à 11h30,
- Déjeuner à la cantine puis sortie à 13h30,
- NAP de 13h30 à 16h30
- Garderie de 16h30 à 18h45

## Sur la semaine

Des activités post-scolaires sont proposées aux enfants de l'école Anatole France, soit au sein de l'école (Story Time – approche de l'anglais), soit à l'école Logie (Théâtre et Modern'Jazz). En cas d'activité postscolaire, le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.

**A noter : vous serez facturés selon la consommation, sauf pour les activités post-scolaires qui sont payables à l'année.**

Le club Kodokan KCC propose aussi une activité JUDO à l'école. Renseignez-vous sur leur site Internet !

## Sur l'année

**Calendrier scolaire :** Le calendrier scolaire national se répartit cette année sur 5 jours (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi matin). Le calendrier scolaire arrêté par le Ministère de l'Education Nationale pour l'année 2020-2021 est le suivant :

- Rentrée scolaire : **Mardi 1<sup>er</sup> septembre**
- Vacances de la Toussaint : **du vendredi 16 octobre au soir au lundi 2 novembre au matin**
- Vacances de Noël : **du vendredi 18 décembre au soir au lundi 4 janvier au matin**
- Vacances d'hiver : **du vendredi 12 février au soir au lundi 1 mars au matin**
- Vacances de printemps : **du vendredi 16 avril au soir au lundi 3 mai au matin**
- Pont de l'Ascension : **du mercredi 12 mai au soir au lundi 17 mai au matin**
- Fin des cours : **mardi 6 juillet au soir**

Calendrier  
scolaire

## LES FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les fédérations de parents sont au nombre de deux à l'école.

A la rentrée 2020, **10 parents sur les 14 élus l'ont été sur la liste LIPE, ce qui représente une majorité des sièges au conseil d'école.** Ces conseils sont un lieu d'échange et de concertation avec les enseignants, la direction de l'école et la mairie.

Vous trouverez les noms et coordonnées des représentants de la LIPE sur le panneau qui nous est réservé à l'entrée de l'école (à droite de la 1<sup>ère</sup> porte). Nous sommes à votre disposition pour toute question concernant le fonctionnement de l'école en général, les relations avec la mairie, ou votre enfant.

### NOS ENGAGEMENTS

Relayer vos préoccupations et travailler de manière constructive et coordonnée avec la municipalité, les enseignants et la direction.

### NOS PREOCCUPATIONS

Améliorer le cadre de vie scolaire ; S'assurer du bon fonctionnement de la pause midi, du goûter et de l'encadrement ; Veiller à la sécurité des élèves dans la cour et aux abords de l'école ; Aider à la bonne intégration des CP ; S'assurer du bon déroulement des activités périscolaires et post-scolaires.

N'hésitez pas également à prendre contact avec nous pour nous rejoindre, et vous impliquer dans la vie de l'école. Cet investissement permet de mieux comprendre l'univers scolaire dans lequel évoluent nos enfants, et d'en parler avec eux lorsqu'ils en éprouvent le besoin.

**Rendez-vous en octobre 2020, lors des élections, pour élire vos représentants !**

### NOS VALEURS

Indépendance, ouverture, implication, transparence

Pour nous écrire

[lipe.anatolefrance@gmail.com](mailto:lipe.anatolefrance@gmail.com)

## LE BLOG DE L'ÉCOLE

<http://blog.crdp-versailles.fr/classesafrancecourbevoie>

## BLOG

## LE BLOG DU VAL Anatole France

<http://valanatolefrance.e-monsite.com/>

Vous pouvez y suivre les activités de vos enfants tout au long de leur temps VAL (NAP et centre de loisirs du mercredi après-midi).

Le calendrier scolaire : <http://www.education.gouv.fr/>

Le programme des apprentissages des fondamentaux :  
<http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html#lien2>

La mairie de Courbevoie : <http://www.ville-courbevoie.fr/a-tout-age.html>

## LIENS UTILES

**Soyez prêts dès la rentrée et bénéficiez, grâce à la Lipe, de réductions sur vos commandes**



A Qui S : <https://www.a-qui-s.fr/>

Pour marquer toutes les affaires de votre enfant

Code promo : COU1318



Rentrée Discount : <https://www.rentreediscount.com/>

Retrouvez les listes scolaires et bénéficiez de la livraison gratuite

Code promo : 20RA1X6